

Que vous soyez en poste à l'étranger ou au Canada, n'oubliez pas d'aviser le Centre de Services de votre nouvelle adresse pour continuer de recevoir le bulletin «Communication directe avec les conjoints».

1.3 Éducation des enfants des employés du service extérieur

Le Ministère a toujours reconnu que la permutabilité de beaucoup de ses employés dépend dans une large mesure de la possibilité pour leurs enfants de poursuivre leurs études sans trop d'interruption. Deux organismes à l'Administration centrale sont chargés des questions en matière d'éducation. Il s'agit du Conseiller en éducation situé au Centre de Services (SERV) et SBM (Secteur de service géographique).

Conseiller en éducation

Si vous avez des enfants d'âge scolaire ou des enfants qui commenceront l'école lorsque vous serez en poste à l'étranger, il est essentiel que vous communiquiez avec le conseiller en éducation, au Centre de Services, dès l'annonce de votre affectation et que vous lisiez les explications qui suivent sur les DSE concernant l'éducation. Il est extrêmement important de vous renseigner sur les services éducatifs qui sont disponibles à la mission avant d'accepter une affectation à l'étranger.

Le Service extérieur essaie d'offrir aux enfants des employés en poste à l'étranger un niveau d'éducation équivalent à celui que l'on trouve dans une école publique moyenne au Canada. Les enfants qui ont des besoins particuliers n'ont pas toujours à leur disposition les mêmes services formels en matière d'éducation que ceux dont ils jouissent au Canada. Pour cette raison, le conseiller en éducation situé au Centre de Services est chargé de donner des conseils en matière de programmes d'études et de compatibilité des systèmes scolaires et de communiquer aux employés des renseignements à jour sur les établissements scolaires au Canada et à l'étranger. De concert avec la mission, il coordonnera les mesures requises pour inscrire vos enfants dans les établissements scolaires appropriés.

À l'étranger, la majorité des écoles que choisissent les employés du Service extérieur sont des écoles privées dont le programme d'études vise à préparer l'enfant à l'université. Peu d'entre elles offrent un programme d'études techniques quelconque. Il peut donc être difficile pour les enfants qui ont des aptitudes techniques d'avoir accès aux mêmes services d'enseignement qu'au Canada. Néanmoins, avant de refuser une affectation à une mission parce que l'établissement d'enseignement recherché n'existe pas, l'employé aurait tout intérêt à discuter de la question avec le conseiller en éducation. Comme la section sur l'éducation du guide de mission contient habituellement des renseignements d'ordre général, une recherche spéciale pourrait être faite pour vérifier si, effectivement, la formation désirée est dispensée à la mission.

Au Centre de Services (SERV), vous pouvez trouver dans la section d'éducation du centre de documentation les ressources suivantes :

1. Microfiches sur les écoles à l'étranger.
2. Répertoires d'écoles françaises et anglaises à l'étranger.
3. Brochures et vidéos sur les pensionnats au Canada et à l'étranger.
4. Rapport sur l'éducation - Région de la capitale nationale.
5. Information sur les programmes à l'étranger pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage.